RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 2CC15175-8347-4B45-8D6C-1C13A053024E

GRAMOND & ASSOCIES

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

au capital de 1.180 euros

Siège social : 66, rue de Monceau – 75008 PARIS

322 009 705 R.C.S. PARIS

[redacted]

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 7 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 7 janvier à 11H30

Les associés de la Société GRAMOND & ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par son Gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier GRAMOND en sa qualité de Gérant Associé.

Madame Corinne COUSSEAU est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président constate que les associés présents possèdent le quorum requis et que, en conséquence, l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport du Gérant ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Les statuts de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 354 euros par émission au pair de 354 parts sociales,
- Agrément de Tessa Parodi de Schonen, Guillaume Mezache et David Levy en qualité de nouveaux associés,

Docusign Envelope ID: 2CC15175-8347-4B45-8D6C-1C13A053024E

- Modification des articles 6 à 8 des statuts sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, pouvoirs au gérant ;
- Modification de la dénomination sociale de la Société ;
- Suppression de nom commerciaux de l'extrait K-bis de la Société ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises au vote :

PREMIERE RESOLUTION

*(Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 354 euros par émission au pair de 354 parts sociales (l'« **Augmentation de Capital** »))*

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu le rapport du Gérant et constaté que le capital social est intégralement libéré,

décide d'augmenter le capital société d'une somme de trois cent cinquante-quatre euros (354 €), pour le porter de 1.180 à 1.534 €, par la création de trois cent cinquante-quatre (354) parts sociales nouvelles d'un euro (1 €) chacune de valeur nominale, à souscrire, émises au pair.

Chacune des 354 parts nouvelles sera libérée en numéraire, en totalité de son montant nominal, soit un euro par part, par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, dans les conditions prévues par la loi.

Les parts nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

Elles seront assimilées aux parts existantes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et, pour le droit aux dividendes, à compter du premier jour de l'exercice en cours à la date de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Agrément de nouveaux associés)

L'Assemblée Générale,

décide de réserver la souscription de l'augmentation de capital votée sous la première résolution au profit de :

- Madame Tessa Parodi de Schonen, Avocate, née le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] à hauteur de 118 parts sociales,
- Monsieur David Levy, Avocat, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] à hauteur de 118 parts sociales,

Docusign Envelope ID: 2CC15175-8347-4B45-8D6C-1C13A053024E

- Monsieur Guillaume Mezache, né le [redacted] à [redacted] (75012) demeurant [redacted] à hauteur de 118 parts sociales,

En conséquence les associés agréent Madame Tessa Parodi de Schonen, Monsieur David Levy et Monsieur Guillaume Mezache en qualité de nouveaux associés de la Société sous réserve de la souscription par ces derniers à l'Augmentation de Capital visée sous la première résolution et dans les proportions susvisées.

Les associés autorisent expressément :

- Tessa Parodi de Schonen à procéder à un double exercice de la profession en demeurant également associée exerçant au sein de la SELARL Parodi Conseil (844 610 360 RCS Paris) jusqu'à la cession de ses titres dans ladite société ou la liquidation de cette dernière.

- David Levy à procéder à un double exercice de la profession en demeurant également associé exerçant au sein de la SELAS Kerys (910 378 736 RCS Paris) jusqu'à la cession de ses titres dans ladite société ou la liquidation de cette dernière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Réalisation définitive de l'augmentation de capital – pouvoirs au gérant)

L'Assemblée Générale,

décide que Tessa Parodi de Schonen, David Levy et Guillaume Mezache disposent d'un délai expirant le 20 janvier 2025 afin de souscrire à l'augmentation de capital décidée sous la première résolution.

donne tout pouvoir au gérant afin de :

- Constater les souscriptions à l'augmentation de capital de 354 euros dans le délai susvisé ;

- Constater en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée ;

- Modifier en conséquence les articles 6 à 8 des statuts comme suit (le gérant pouvant compléter la date laissée en blanc dans l'article 6 par la date à laquelle il aura reçu la dernière souscription) :

 - Ajout d'un paragraphe à la fin de l'article 6 :
 « *Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2025 il a été décidé une augmentation de capital de 354 euros par émission de 354 parts sociales nouvelles. La réalisation définitive de cette augmentation a été constatée par décisions du gérant en date du [.] janvier 2025.* »

 - L'article 7 « Capital social » est modifié comme suit :
 « *Le capital social est fixé à la somme de mille cinq cent trente-quatre euros (1.534 €).* »

 - L'article 8.1 « Parts Sociales » est modifié comme suit :
 8.1 *Le capital social est divisé en mille cinq cent trente-quatre parts sociales d'un euro (1€) chacune de valeur nominale, intégralement libérées de leur valeur nominale, attribuées et réparties ainsi qu'il suit :*

Docusign Envelope ID: 2CC15175-8347-4B45-8D6C-1C13A053024E

Société de participations financières de profession libérale d'Avocats :

- *GRAMOND PARTICIPATIONS* *Cent dix-sept parts*	*117 parts sociales*

Associés exerçant leur activité au sein de la Société :

- *Monsieur Xavier Gramond* *Une part*	*1 part sociale*
- *Monsieur Christophe Oger* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Madame Jane Salmon-Fabiani* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Madame Mélanie Labossais-Gramond* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Madame Julie Raignault* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Madame Corinne Cousseau* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Madame Pascale Macha Sokolow* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Madame Marion Depadt-Bels* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Monsieur Augustin Robert* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Madame Jessica Jouan* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Madame Tessa Parodi de Schonen* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Monsieur David Levy* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*
- *Monsieur Guillaume Mezache* *Cent dix-huit parts*	*118 parts sociales*

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS	
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL :	***1.534 parts sociales***

Docusign Envelope ID: 2CC15175-8347-4B45-8D6C-1C13A053024E

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(changement de dénomination sociale – suppression de noms commerciaux)

L'Assemblée Générale,

décide de changer la dénomination sociale de la Société de « Gramond & Associés » en « Gramond » et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 3 des statuts: "La Société a pour dénomination "GRAMOND""

décide que la nouvelle dénomination sociale sera désormais le seul nom commercial de la Société et que tous les autres noms commerciaux, dont J.C.E. - JURISCONSULTES EN ENTREPRISES, doivent être ainsi supprimés du K-bis de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale,

confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

07 janvier 2025

[redacted]

GRAMOND PARTICIPATIONS

Monsieur Xavier GRAMOND

07 janvier 2025

[redacted]

Madame Corinne COUSSEAU

07 janvier 2025

DocuSigned by:
Mélanie GRAMOND
0B1B34BC5481476...

Madame Mélanie Labossais-Gramond

DocuSigned by:
Xavier Gramond
51EB8351BEE14C8...

Monsieur Xavier GRAMOND

07 janvier 2025

[redacted]

Monsieur Augustin ROBERT

07 janvier 2025

[redacted]

Madame Julie RAIGNAULT

07 janvier 2025

[redacted]

Madame Macha Pascale SOKOLOW

08 janvier 2025

DocuSigned by:
Marion Depadt Bels
8986925974D84D7...

Madame Marion DEPADT BELS

07 janvier 2025

[redacted]

Madame Jane Salmon-Fabiani

07 janvier 2025

[redacted]

Madame Jessica Jouan

07 janvier 2025

[redacted]

Monsieur Christophe Oger